

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 10 mai 1971

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

L'AGRICULTURE

LES POMMES DE TERRE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—
DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION
AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, j'aimerais proposer une motion sur un sujet d'une importance publique pressante, c'est-à-dire la crise que traverse actuellement l'agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard, du fait que les pommes de terre, notre produit agricole de base, se vendent depuis longtemps au-dessous du prix coûtant.

Tout ce qu'a semblé dire le ministre de l'Agriculture (M. Olson) dans la réponse qu'il m'a donnée récemment, ainsi qu'au député de Malpèque (M. MacLean), c'est que les prix sont plus élevés à l'heure actuelle. A mon avis, monsieur l'Orateur, cette réponse est trompeuse et peut-être même malhonnête, car la plupart des agriculteurs ou bien ont vendu leurs pommes de terre...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a déjà présenté des motions à la Chambre en vertu de l'article 43 du Règlement et j'ai eu l'occasion de lui rappeler les dispositions de cet article. Il sait qu'il ne peut débattre l'affaire, mais qu'il doit signaler le caractère urgent de la question qu'il veut soulever. Le député sait que, d'après le Règlement, personne ne peut répondre à une motion proposée. A mon avis, il est donc fondamental et élémentaire en toute justice que les députés limitent leurs propos aux termes de cet article du Règlement et à l'urgence de la question, sans en profiter pour porter des accusations contre leurs collègues, comme le député le fait actuellement. Je l'inviterais donc à respecter la forme et le fond de l'article 43 du Règlement et à proposer sa motion le plus tôt possible.

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, je faisais un effort délibéré pour être bref, mais j'estimais devoir expliquer en quelques mots l'urgence de la motion, car, à l'heure actuelle, les cultivateurs n'ont pas de pommes de terre à vendre peu importe le prix courant. Ils ont grand besoin d'argent pour acheter des graines de semence et des engrais avant les semences. En conséquence, je propose, avec l'appui de l'honorable représentant de Malpèque (M. MacLean):

Que le gouvernement du Canada consulte immédiatement le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard en vue de formuler un programme d'assistance immédiate aux producteurs de pommes de terre de cette province et que le gouvernement présente ce programme à la Chambre des communes dans un délai de sept jours.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion du député d'Egmont. Aux termes de l'article 43 du Règlement, la motion ne peut pas être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Celle-ci donne-t-elle ce consentement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Le député a entendu, comme moi, des voix dissidentes. En conséquence, la motion, dans sa forme actuelle, ne peut pas être mise en délibération en ce moment.

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

M. l'Orateur: Le député invoque le Règlement.

• (2.10 p.m.)

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, il y a un instant, en parlant de la motion que j'ai présentée, vous avez indiqué qu'il ne convenait peut-être pas d'avancer des arguments dans mon exposé, mais je ne voudrais aucunement que cela empêche le ministre de l'Agriculture de faire une déclaration à l'appel des motions cet après-midi au sujet de la situation très grave qui existe chez les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard.

M. l'Orateur: A l'ordre.

QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LA REPRISE DE LA CARTIER REFINED SUGARS LIMITED
PAR LA STEINBERG'S LIMITED

Question n° 646—**M. Watson:**

1. En janvier 1965, le ministère du Commerce a-t-il fait savoir à la Banque du Canada ou à la Banque d'expansion industrielle, que, selon ses renseignements, *Steinberg's Limited* se proposait de se porter acquéreur de la *Cartier Refined Sugars Limited*?

2. Le ministère du Commerce a-t-il fait parvenir, soit à la Banque du Canada ou à la Banque d'expansion industrielle, copie d'un mémoire de la Division des produits de commerce, en date du 7 janvier 1965, exposant la tentative d'acquisition?

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: 1. La Banque d'expansion industrielle en était avisée de vive voix le premier février 1965.

2. Non, mais copie d'un mémoire de M. Robin Austin, portant cette date, a été transmise à la Banque d'expansion industrielle, en février 1965.